



Divorce en cours et donation bien immobilier

Par Phieso

Bonjour,

Je suis actuellement en cours de procédure de divorce.
Après des reports délai supplémentaire, demande de clôture de l'affaire au 22/10/2025.
Maintenant, je suis dans l'attente de la délibération du JAF au 18/12/2025.
Soit j'accepte et Mr aussi
Soit y aura un appel

Donc dans cette procédure 3 enfants dont deux majeurs avec des arriérés de pension alimentaire, moitié frais scolaires
Extra scolaire santé etc

C'est moi qui ai quitté le domicile conjugal août 2023 en l'informant par moi même et par le biais de mon avocat, où il
devait prendre un avocat pour lancer la procédure.
Mr est resté dans la maison.

Mr n'ayant fait aucune démarche, mon avocate a établi une assignation à Mr par huissier au JAF.

Mr paie seul le crédit.
Moi je paie tout+ mon loyer.

Mon avocate a demandé une indemnité d'occupation.

Malheureusement de mon côté avec les mesures provisoires je ne peux pas payé moitié crédit.

Apparemment tout sera mis a plat au moment de la vente de la maison mais y a tellement de problème humidité....
Qu'elle est invendable.

Ma question est il possible de lui donner la maison ?
J'aurai aimé avant la délibération mais ça sera après.

Je ne sais pas si il acceptera.

Quelles seraient les démarches pour donner la maison ?
Finalement j'en ai plus rien à faire de cette maison.

Merci par avance de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour
Si un crédit est en cours vous ne pouvez pas donner votre part sans accord de la banque.
Vous pouvez proposer cette donation pour sortir de l'indivision lors de la liquidation de communauté... mais cette
donation sera taxée par le fisc à 60% ! Et votre ex va donc la refuser.
Consultez plutôt votre notaire pour trouver un meilleur compromis.